

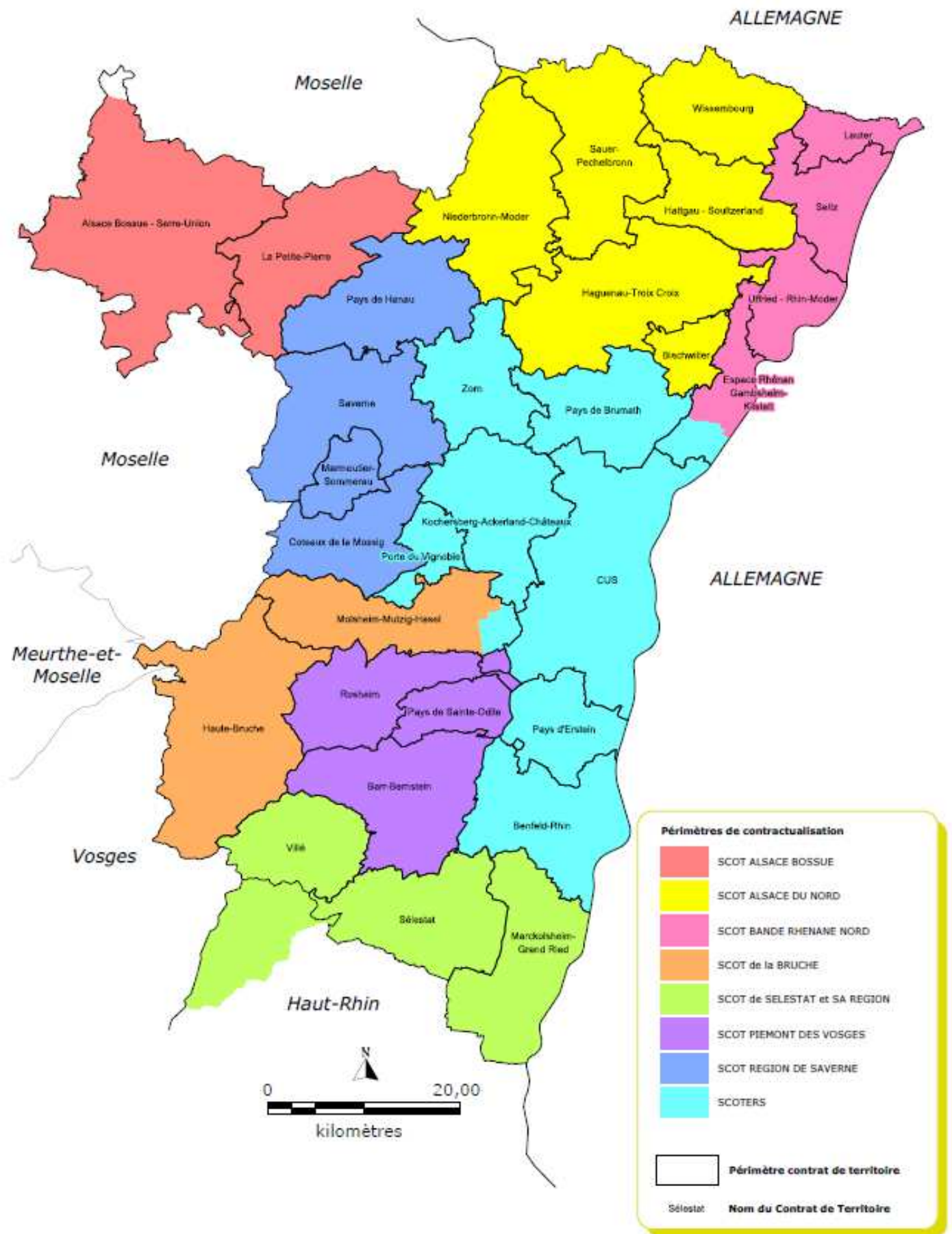
CONTRAT DE TERRITOIRE
Pays de Wissembourg
2015-2017



SOMMAIRE

Le préambule	4
Le diagnostic territorial : les grands enjeux	13
Le Pays de Wissembourg : portrait de territoire	16
Le territoire de contrat : fiche d'identité	21
Les projets structurants du territoire	26
L'annexe financière	35





PREAMBULE



Contrat de développement et d'aménagement du territoire
du Pays de Wissembourg 2015-2017

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Guy-Dominique KENNEL, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 1er décembre 2014,

d'une part

Et

* La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, représentée par son Président, M. Serge STRAPPAZON agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du _____,

ainsi que

- les communes membres de la communauté de communes susmentionnée,

d'autre part

Est conclu un **contrat de territoire de 2ème génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

Un partenariat ancien entre le Département et le territoire

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Général a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités. Il prend ainsi l'engagement sur la durée du contrat de mettre en œuvre au profit des territoires une enveloppe correspondant au maximum au montant contractualisé dans le 1er contrat (déduction faite de l'aide apportée à certaines opérations exceptionnelles et de la décote au titre du développement local), ramené sur 3 ans et diminué de 20 % en corrélation avec l'effort de maîtrise budgétaire engagé par la collectivité départementale.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Désormais, le contrat de territoire est encore plus adapté à la diversité de chaque territoire. En effet, le diagnostic territorial est désormais élaboré à une échelle élargie, celle du SCOT, afin de faire ressortir les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contrat. C'est sur cette base que la négociation menée doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la 1ère génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 3 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par délégation de l'assemblée départementale à la Commission Permanente en application de la délibération du 26 mai 2014 et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Général, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes et le Conseiller Général négociateur.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des contrats de territoire de 2ème génération

Acté par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émerger aux contrats de 2ème génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Général pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

- Les opérations d'intérêt local

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces opérations figure dans le guide de référence ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet. Le taux de subvention est fixé par référence au taux modulé du maître mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation. A noter l'instauration d'un seuil minimum de coût projet fixé à 4 € par habitant pour les communes appliqué à une base de coût projet HT.

- Les projets structurants

Certains projets des territoires ont vocation à être inscrits au contrat en qualité de projets structurants.

Il s'agit de projets de dimension intercommunale répondant à des priorités partagées entre le Département et les territoires ou qui sont de nature à combler une lacune importante des territoires en termes d'offre d'équipements ou de services publics. Par ailleurs l'aide du Conseil Général devra jouer un effet levier en leur faveur. Ils pourront être portés par les communes ou par l'intercommunalité.

Le choix des projets retenus intervient dans le cadre des discussions et de la négociation engagées avec le territoire, en appui sur l'analyse effectuée par le Département des enjeux majeurs du territoire et des projets à soutenir prioritairement, et au vu du projet de territoire. Dans une optique de négociation ouverte, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. En revanche, un projet ne pourra pas être reconnu comme structurant s'il figure dans la liste des investissements exclus par principe de toute aide départementale.

Le montant de l'aide sera défini au cas par cas, dans la limite de 50 %, dans le cadre de la négociation et dépendra de l'intervention éventuelle d'autres cofinanceurs, que les collectivités maîtres d'ouvrage sont incitées à solliciter.

La négociation devra respecter l'objectif cible de réserver la moitié de l'enveloppe globale du territoire à ces projets structurants.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des contrats de territoire de 2ème génération

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillés au sein de l'annexe financière de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contractualisation permettant la sélection et la justification de ces projets, sont également intégrés au contrat ainsi que les grands enjeux communs dénommés « L'Essentiel du diagnostic-enjeux départemental Nord » et le portrait du territoire de contrat.

Il est par ailleurs à noter que certaines opérations (eau, assainissement, déchets, cours d'eau, aides au fonctionnement...) portées par des collectivités, des associations voire des entreprises et non inscrites au contrat de territoire restent susceptibles de bénéficier de financements dans le cadre des autres dispositifs d'aides du Département.

Le Département poursuivra enfin la réalisation de projets sous maîtrise d'ouvrage propre sur le territoire (routes départementales, collèges, itinéraires cyclables...) en fonction des évolutions de ses contraintes techniques ou financières.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

Un engagement partagé en faveur du développement durable

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Général s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Général incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.

Ces orientations portées collectivement par les acteurs du territoire illustrent la volonté partagée d'œuvrer en faveur du développement durable à l'échelle du territoire.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Un territoire, une Communauté de Communes

Au 31 décembre 2014 est arrivé à échéance le contrat de territoire de Wissembourg signé pour la période 2008-2013, prolongé d'une année en 2014. La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et ses communes, signataires de ce contrat, sont à présent susceptibles de bénéficier d'un contrat de 2ème génération pour la période 2015-2017. La programmation des opérations appelées à être financées par le Département est détaillée dans l'annexe financière.

Durée du contrat

Le nouveau contrat de territoire du Pays de Wissembourg est conclu pour une période de 3 ans. Il prend effet au 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2017

Engagement financier du Département

Le Département s'engage aux côtés des communes et de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Général consacrerait au cours des 3 années du contrat (2014-2016) s'élève à 2 245 071 €.

Exécution financière

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012 et du 22 octobre 2012 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (3 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettaient dans la 1ère génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les contrats de 2ème génération, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat est présenté au comité de suivi financier. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours. Les possibilités de substitutions au cours des trois années du contrat sont très exceptionnelles.

Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : le Conseiller Général négociateur, les Maire des bourgs-centres, du Président de la Communauté de Communes, du Vice-Président du Pôle Développement des Territoires, du Délégué de la Maison du Conseil Général, du Chef de projet contractualisation.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération et conformément au règlement financier du Département en vigueur.

Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.

Enfin conformément au règlement financier départemental, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat pourront être effectivement financées.



Fait à _____, le _____

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Guy-Dominique KENNEL

Le Conseiller Général
du canton de Wissembourg

Le Conseiller Général du canton
de Sultz-sous-Forêts

Pierre BERTRAND

Jean-Laurent VONAU

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Wissembourg et Maire de Cleebourg

Le Maire de Wissembourg

Serge STRAPPAZON

Christian GLIECH

Le Maire de Climbach

Le Maire de Drachenbronn

Stéphanie KOCHERT

Pierre KOEPF

Le Maire de Hunsbach

Le Maire d'INGOLSHEIM

Bertrand WAHL

Richard FREY



Le Maire d'Oberhoffen-les-Wissembourg

Robert ARNOLD

Le Maire de Rott

Brigitte CONUECAR

Le Maire de Seebach

Michel LOM

Le Président du SIVOM
de la Région de Wissembourg

Christian GLIECH

Le Maire de Riedseltz

René RICHERT

Le Maire de Schleithal

Joseph SCHNEIDER

Le Maire de Steinseltz

Georges BURGER

La Présidente du SIVU pour la gestion de
la piscine de Drachenbronn

Lucienne HAAS



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les grands enjeux



DIAGNOSTIC TERRITORIAL NORD

L'ESSENTIEL

- ◇ Un bon réseau d'infrastructures (rail-Rhin-route) qui devrait assurer une bonne accessibilité externe
- ◇ Croissance de population supérieure à celle de la région de Strasbourg
- ◇ Une bonne dynamique économique assise sur un tissu industriel riche et diversifié
- ◇ Présence d'une plate-forme départementale d'activités (PFDA) à Lauterbourg et d'une autre en lisière du territoire (Brumath)
- ◇ Une ressource énergétique locale (géothermie, bois) qui est en voie de structuration (PER, pôle EnergieVie)
- ◇ Très riche patrimoine naturel et historique
- ◇ Environnement idéal pour la pratique des sports de pleine nature, en particulier l'escalade et le cyclisme (proximité de la clientèle allemande)
- ◇ Offre d'hébergement pour personnes âgées supérieure à la moyenne nationale, mais forte tendance au vieillissement d'ici 2030
- ◇ Très bon niveau d'offre en équipements sportifs, culturels, socio-éducatifs et de lecture publique
- ◇ De nombreux relais culturels proposent une offre très riche et une grande diversité d'animations locales et d'activités artistiques
- ◇ Un réseau de lecture publique ancré dans les territoires
- ◇ Accessibilité de l'agglomération de Strasbourg problématique aux heures de pointe (salariés et entreprises)
- ◇ Circulations internes difficiles sans voiture, situation aggravée par l'enclavement relatif de certains secteurs (Woerth par exemple)
- ◇ Quasiment pas d'offre de transport à la demande
- ◇ Offre touristique non structurée et coordonnée et insuffisamment mise en valeur
- ◇ Niveau de formation peu élevé et pratique de la langue allemande en baisse
- ◇ Une forte prédominance de la maison individuelle et, en corollaire, faiblesse de l'offre de logements collectifs
- ◇ Des logements sociaux insuffisants et concentrés dans les grandes communes avec un risque de précarisation (notamment énergétique)
- ◇ Couverture en haut débit plus faible que la moyenne départementale
- ◇ Une offre culturelle locale (salles de spectacles communales) à structurer et coordonner
- ◇ Faible investissement des communes dans l'action en faveur des seniors

ATOUTS

FAIBLESSES

OPPORTUNITES

MENACES

- ◇ Le potentiel de la géothermie et du bois pour attirer des entreprises ayant de gros besoins énergétiques et pour valoriser la production locale
- ◇ Création d'emplois à partir du développement de la PFDA de Lauterbourg et de la requalification des friches industrielles, à accompagner
- ◇ L'agglomération de Haguenau-Schweighouse-Bischwiller comme pôle économique et multimodal majeur de l'Alsace du Nord (projet de PEM, quartier Gare)
- ◇ Mutualisation des équipements culturels, sportifs et socio-éducatifs pour répondre aux nouveaux besoins et réduire les coûts de fonctionnement
- ◇ Optimisation, par un développement raisonné, du potentiel des sports de nature (PDESI)
- ◇ Appui sur le CIP de Kutzenhausen pour valoriser le patrimoine local et ses acteurs
- ◇ La présence de vergers et d'une polyculture locale
- ◇ Appui sur le CINE de Munchhausen pour valoriser le patrimoine naturel et ses acteurs
- ◇ Forte dépendance à l'égard de quelques grandes entreprises à capitaux étrangers
- ◇ Forte sensibilité à la conjoncture allemande (hausse du chômage)
- ◇ Un parc de logements (pavillonnaire et habitat rural vieillissant) inadapté à la dépendance des seniors et facteur d'isolement
- ◇ Des équipements sportifs et socio-éducatifs anciens et ayant besoin de rénovation
- ◇ Le coût de certains services (périscolaires, crèches) devient trop élevé pour certaines familles
- ◇ Des enjeux environnementaux forts qui peuvent ralentir les projets du territoire faute d'avoir été anticipés
- ◇ Pression foncière forte sur des espaces naturels (vergers)



DIAGNOSTIC TERRITORIAL NORD

L'ESSENTIEL

Mobiliser les friches pour inciter à une consommation foncière raisonnée pour répondre efficacement aux besoins de l'urbanisation

Conforter la place et le rôle de Haguenau et de son agglomération, comme principal pôle urbain du nord du Bas-Rhin

Soutenir l'emploi en misant sur la ressource renouvelable que constitue la géothermie, complémentaire aux PFDA de Brumath et Lauterbourg et en adaptant les profils de qualification à la demande

Favoriser le développement du transport à la demande, en complément de l'offre du Réseau 67 et du TER

S'appuyer sur les vergers et la polyculture locale pour promouvoir les circuits courts (restauration collective par exemple)

Maîtriser la mise en œuvre du SDTAN en organisant la prise de compétence à l'échelle du territoire, en hiérarchisant les besoins et en favorisant le développement des usages numériques

Répondre, en matière d'habitat, aux besoins des populations, en particulier les seniors, les jeunes et les ménages les plus modestes, et aux évolutions des modes de vie (logement locatifs)

LES ENJEUX

Construire l'image touristique de l'Alsace du Nord et développer une offre cohérente (mise en réseau des offices de tourisme), en abordant le tourisme comme une ressource économique locale créatrice d'emplois

Développer et adapter les structures d'accueil des jeunes enfants, en veillant à leur accessibilité à tous les publics

Moderniser les nombreux équipements culturels et sportifs existants et optimiser leur utilisation à l'échelle de l'Alsace du Nord, notamment par le biais de la mutualisation et d'une mise en réseau transfrontalière

Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature

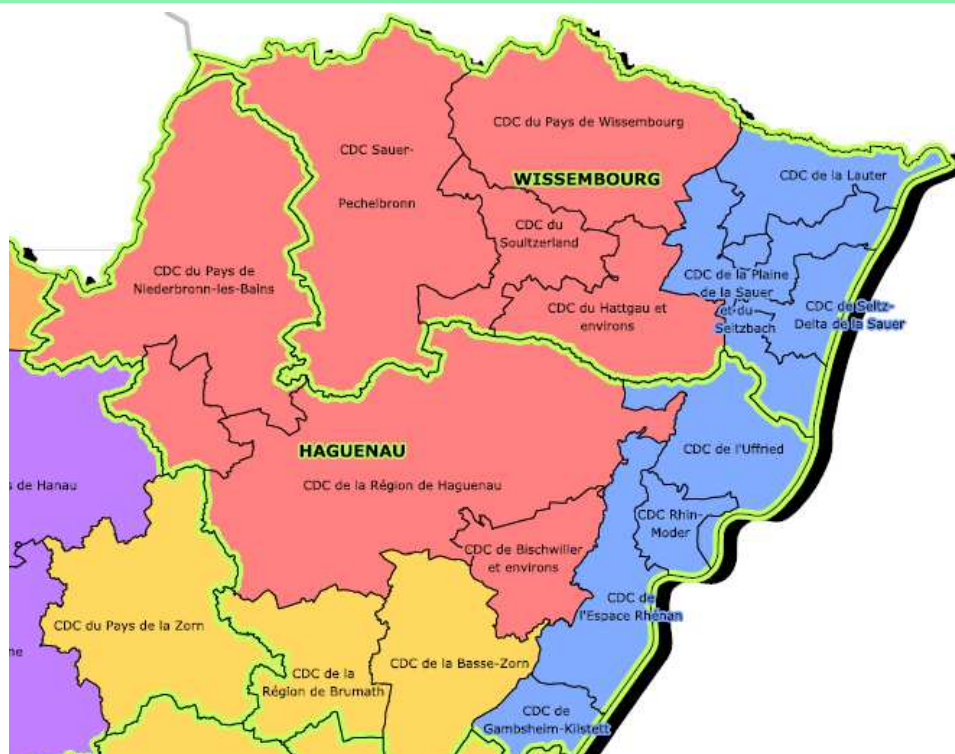
Développer les actions de maintien des liens sociaux vers les personnes âgées isolées (réseaux de bénévoles, actions intergénérationnelles)

Faciliter les projets de développement en accompagnant l'intégration des enjeux environnementaux en amont de leur réalisation

Renforcer et animer le réseau de lecture publique, y proposer de nouvelles activités et de nouvelles pratiques



Le SCOT de l'Alsace du Nord et le SCOT de la Bande Rhénane Nord



PORTRAIT : le Territoire en 9 points clés

Une situation frontalière, aux portes de l'Allemagne

Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Un maillage urbain original et contrasté

Une forte croissance de la population, mais avec des disparités

Une forte dynamique de construction de logements, mais une offre globale insuffisamment diversifiée

Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

Un tissu économique dynamique, qui se tertiarise mais où l'industrie garde une part importante

Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Un territoire doté d'un riche patrimoine naturel et historique



Une situation frontalière, aux portes de l'Allemagne

Partie nord de l'Alsace, le territoire descend jusqu'aux portes de l'agglomération strasbourgeoise. Il partage une double frontière (Rhin à l'Est, Lauter au Nord) avec l'Allemagne et se trouve en limite départementale avec le département de la Moselle dans sa partie Ouest.

Ce territoire recouvre au moins trois grands ensembles naturels du Bas-Rhin, soit d'Ouest en Est :

- ◇ les Vosges du Nord, avec une composante forestière prépondérante,
- ◇ Les collines agricoles coupées en deux parties par la forêt de Haguenau, sixième forêt française par sa superficie (21 000 ha),
- ◇ le Ried Nord, façonné par le Rhin et où aboutissent les rivières venues des Vosges (Lauter, Sauer, Zinsel, Moder, Zorn).



Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Source : diagnostic Tourisme Bas-Rhin 2010

L'Alsace : un territoire à l'accessibilité multimodale



Situé à proximité de l'autoroute A4, il est desservi par plusieurs axes routiers structurants parmi lesquels l'autoroute A35, qui relie Lauterbourg et la Bande Rhénane Nord à l'agglomération strasbourgeoise, la Voie Rapide A340 (Brumath-Haguenau), la rocade de Haguenau, et les routes structurantes partant de Haguenau : RD 263 vers Wissembourg, RD 1062 vers Niederbronn et la Moselle, RD

27 vers Woerth, RD 1063 vers Soufflenheim.



Un maillage urbain original et contrasté

La Ville de Haguenau (35 000 habitants) constitue le pôle majeur autour duquel s'organise le maillage urbain du territoire. Il existe cependant un fort contraste entre le territoire du SCoT de l'Alsace du Nord, caractérisé par une armature urbaine classique organisée en bourgs-centres et villes-centres autour de Haguenau, et le SCoT de la Bande Rhénane où s'égrène du Nord au Sud un chapelet de communes assez importantes, mais peu polarisantes. De sorte que le concept de centralité urbaine est inopérant sur cette partie du territoire d'étude.

Pour se préparer à accueillir de nouveaux habitants dans les décennies à venir, le territoire se doit d'assurer à la population les possibilités de se loger, de travailler, de se déplacer et de disposer des équipements et services nécessaires dans un cadre de vie préservé, tout en confortant cette armature urbaine.



Une forte croissance de la population, mais avec des disparités

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION DES SCOT

Entre 1999 et 2009



ADEUS

Source : INSEE, RP2009 - Réalisation ADEUS, octobre 2012

Une forte dynamique de construction de logements, mais une offre globale insuffisamment diversifiée

On observe sur ce territoire une forte dynamique de construction de logements neufs (de 1999 à 2010, plus de 10.000 logements neufs en Alsace du Nord, plus de 4.000 dans la Bande Rhénane Nord), qui va de pair avec l'évolution démographique, mais qui s'est ralenti depuis 2009.

Par ailleurs, les deux territoires de SCOT affichent des caractéristiques communes assez marquées en termes d'habitat :

- ◇ Une grande majorité de propriétaires (72 % dans le SCOTAN, 77 % dans la BRN, pour une moyenne départementale de 57 %)
- ◇ Une forte prédominance des maisons individuelles (70 % dans le SCOTAN, 79 % dans la BRN, contre 48 % en moyenne départementale) et, en corollaire, des grands logements (5 pièces et plus)
- ◇ Une offre en logements sociaux limitée (surtout dans la BRN) et concentrée dans les grandes communes
- ◇ Un taux de logements inconfortables encore très important (34 % du parc ancien dans la BRN, 21 % dans le SCOTAN), alors qu'il a beaucoup reculé en moyenne départementale (9 %)

En revanche, la situation est plus contrastée en termes d'optimisation foncière, le SCOT de la BRN étant assez peu contraignant en matière de densité urbaine.

Une part importante de personnes âgées propriétaires posera à terme des questions d'adaptation des logements.



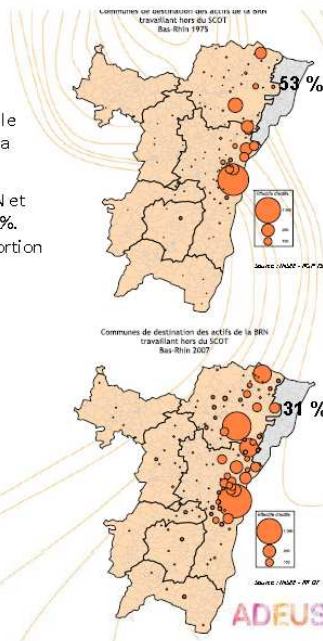
Bande Rhénane Nord - Sortants

- En 1975, 53 % des actifs de la BRN travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 31 % en 2007. C'est la plus faible part du département.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans la BRN et travaillant hors du Bas-Rhin est passée de 22 à 37 %. La BRN est le SCOT qui regroupe la plus forte proportion de frontaliers.
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Haguenau, une destination dont l'attractivité s'est fortement développée.

Principales destinations des sortants

	1975		2007
Strasbourg	1488	Strasbourg	1782
Haguenau	322	Haguenau	1258
Bischwiller	230	Bischwiller	523
Kilstett	222	Wissembourg	508
Wissembourg	207	Haerd	246

Source : INSEE - REP 75, RR 07



Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

En matière de migrations domicile/travail, depuis 1975, le SCoT du Piémont a connu une forte augmentation de la part des actifs travaillant dans un autre SCoT, passant de 26% à 51% (à destination principalement de Molsheim et de Strasbourg).

Ce phénomène est moins marqué pour le SCoT de Sélestat qui conserve une part d'actifs travaillant dans le SCoT relativement élevée (53 %).

22 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes

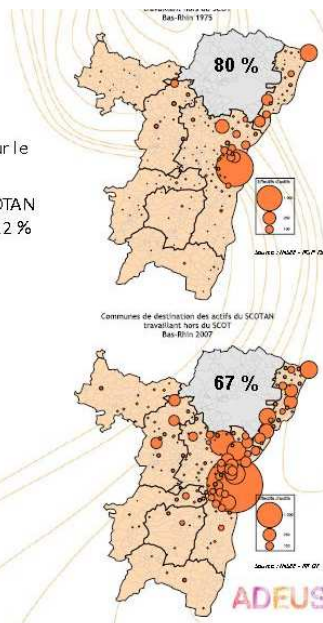
SCOTAN - Sortants

- En 1975, 80 % des actifs du SCOTAN travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 67 % en 2007.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans le SCOTAN et travaillant dans la CUS a pratiquement doublé (12 % en 2007).
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Brumath.

Principales destinations des sortants

	1975		2007
Strasbourg	2152	Strasbourg	4898
Lauterbourg	454	Brumath	953
Brumath	295	Schittigheim	644
Soufflenheim	195	Haerd	555
Herrlisheim	183	Lauterbourg	464

Source : INSEE - REP 75, RR 07



En 2007, 33 % des emplois du SCoT du Piémont sont occupés par des actifs résidant dans un autre SCoT (6500 actifs). C'est l'une des plus fortes proportions du Département à la différence du SCoT de Sélestat où ils ne représentent que 16 % (3770 actifs).

Au sein du territoire, l'évolution de l'emploi marchand (regroupe l'ensemble des personnes exerçant une activité dans le domaine de la production marchande c'est à dire produisant des biens et des services qui sont écoulés sur un marché) entre 1993 et 2008 révèle un renforcement des 2 pôles urbains, Sélestat et Obernai (plus de 1 emploi sur 2), contrairement à ce qui est observé pour le logement.

22 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes

Un tissu économique dynamique, qui se tertiarise mais où l'industrie garde une part importante

Si le tertiaire représente une part croissante du nombre d'établissements (près de 80 %), l'industrie garde une place majeure en offrant plus du tiers des emplois (et même 40 % dans le SCOTAN), contre 27 % dans le Bas-Rhin.

Le principal pôle industriel et commercial se situe dans l'agglomération de Haguenau, où se trouvent les trois plus grandes entreprises du territoire : Schaeffler France, SEW Usocom et Mars Chocolat France (près de 4 500 salariés à elles trois).

Avec Alstom, De Dietrich, Tryba, Vossloh Cogifer, le canton de Niederbronn constitue le deuxième pôle industriel majeur du territoire.

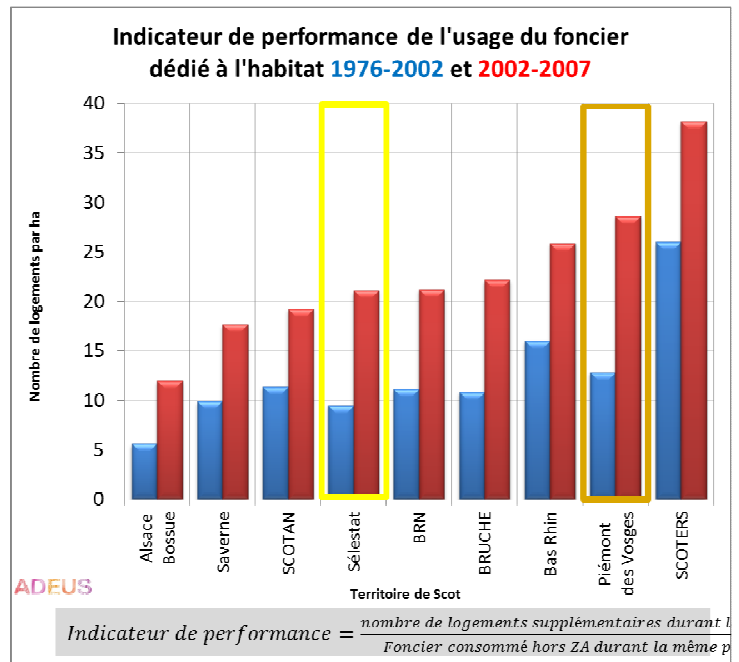
Enfin, l'extrémité nord de la bande rhénane (Eiffage et Rohm and Haas à Lauterbourg, Catalent et Roquette à Beinheim) et Wissembourg (Bürstner, Bruker, Outils Wolf) sont les deux autres secteurs où l'on trouve une concentration de grandes entreprises.



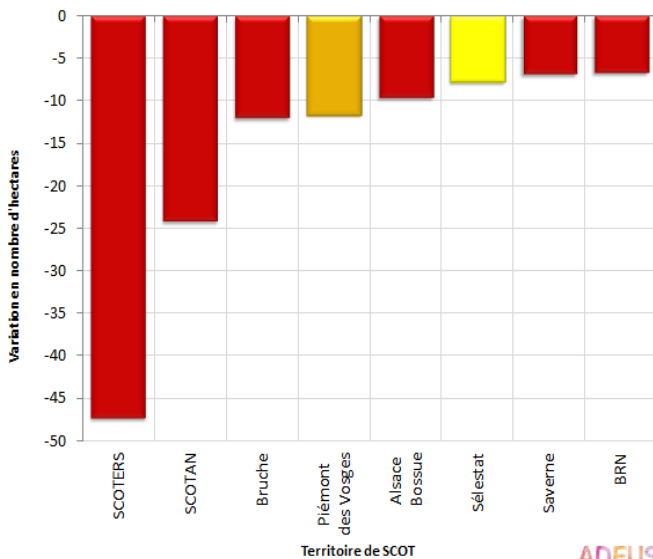
Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Entre la période 1976 – 2002 et le début des années 2000 (2002 – 2007), on observe une amélioration globale de l'optimisation du foncier dédié à l'habitat pour l'ensemble du Bas-Rhin (de 16 à 26 logements créés/hectare consommé).

Cette tendance est la plus marquée pour le territoire des 2 SCoTs du sud du Département : amélioration de la performance d'usage x 2,2 (Moyenne départementale : 1,6).



Evolution absolue de la consommation foncière annuelle moyenne hors ZA entre 1976-2002 et 2002-2007



Indicateur de performance d'usage du foncier dédié à l'habitat et aux zones mixtes (hors ZA)

SCOT	1976-2002	2002-2007	Facteur multiplicatif
Alsace Bossue	6	12	2,1
Saverne	10	18	1,8
SCOTAN	11	19	1,7
Sélestat	9	21	2,2
BRN	11	21	1,9
BRUCHE	11	22	2,0
Bas Rhin	16	26	1,6
Piémont des Vosges	13	29	2,2
SCOTERS	26	38	1,5

Source : ADEUS



Le Château du Fleckenstein

(©ORA / Adean)

Un territoire doté d'un riche patrimoine naturel et historique

Offrant à ses habitants et aux visiteurs un environnement naturel privilégié et un patrimoine bâti riche et diversifié, le territoire dispose d'un atout majeur en matière touristique.

Vosges du Nord, forêt de Haguenau, plans d'eau et gravières, rivières et itinéraires cyclables fournissent matière à la pratique d'« activités nature » nombreuses et variées.

Cette richesse se retrouve en matière historique et culturelle avec le patrimoine castral, les ouvrages de la Ligne Maginot, la poterie traditionnelle et les nombreux équipements muséographiques qui parsèment le territoire. Mais elle reste à développer, notamment à travers les CIP (Centres d'Interprétation du Patrimoine).



LE TERRITOIRE DE CONTRAT

Fiche d'identité



LE TERRITOIRE A GRANDS TRAITS



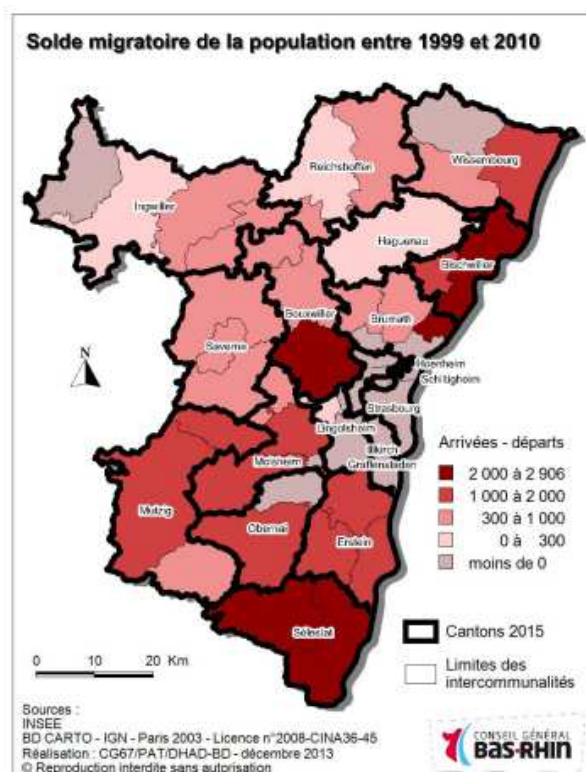
La situation géographique

Le territoire est situé au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat). Il est distant de 65km de Strasbourg, chef-lieu du département, et de 30 km de Haguenau. Il est situé à environ 50km de Karlsruhe, en Allemagne, ce qui constitue un bassin d'emplois important.

L'accessibilité du territoire

Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité automobile. Il est en effet desservi par un réseau dense de routes départementales, dont trois sont des routes à grande circulation (la RD 3, la RD 263 et la RD 65). L'accès au réseau ferroviaire pour rejoindre la métropole strasbourgeoise qui constitue un pôle d'emploi important pour la population du territoire est possible au niveau de Wissembourg, de Riedseltz et de Hunspach. Le renforcement de l'offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer les liens entre les communes constitue un souhait du territoire.

L'évolution de la population



Wissembourg, chef-lieu de canton, est la commune la plus importante avec 7.780 habitants (population légale en vigueur au 01.01.2014) représentant 47% de l'ensemble de la population. Cette commune connaît une baisse de population depuis quelques années ce qui entraîne une baisse de l'ensemble de la population sur le territoire. En ce qui concerne les autres communes, la situation est au contraire relativement stable.



Les services à la population

Wissembourg concentre l'ensemble des services de proximité et des commerces. Par ailleurs, le territoire dispose de 3 communes de plus de 1.000 habitants ayant chacune également des commerces de proximité.

Les services à la population sont organisés au niveau intercommunal, à savoir :

- * **La Maison de l'Enfance** avec une capacité d'accueil de 40 places dont 30 places en accueil régulier et 10 places en accueil occasionnel
- * **Le relais d'assistantes maternelles** assurant l'accompagnement de 134 assistantes maternelles actives et offrant une capacité d'accueil de 428 places.
- * **Les accueils périscolaires** à Wissembourg, Seebach et Drachenbronn
- * **Les cantines scolaires** à Climbach, Schleithal et Riedseltz
- * **Le service de portage de repas** à domicile à destination des séniors
- * **Le service d'accueil de jour** pour personnes âgées dépendantes



L'offre en logement pour relancer la croissance démographique

Pour permettre l'accueil de nouveaux habitants et l'installation de jeunes ménages sur le territoire intercommunal, une offre de logements adaptée à tous devra être assurée.

Apporter une meilleure répartition de logements collectifs dans les villages, en complément de l'offre existante à Wissembourg.

Répondre aux besoins spécifiques des populations âgées autonomes qui souhaitent rester sur le territoire en favorisant l'adaptation des logements existants, et en développant une offre de logements adaptés complémentaire.



Les enjeux pour le développement du territoire de Wissembourg

Le Développement économique

Le territoire du pays de Wissembourg s'articule autour d'une agglomération, Wissembourg, qui constitue un pôle complémentaire à celui de Haguenau. Cette fonction a été reconnue par le SCOTAN au travers d'une inscription en « agglomération » avec ses objectifs de renforcement des fonctions résidentielles, d'emplois et de services pour assurer un pôle d'équilibre à l'échelle du grand territoire et qui permette une évolution équilibrée de l'ensemble du secteur.

Le territoire inscrit ces objectifs de développement dans ces perspectives :

- * Préserver et consolider les activités existantes au niveau des trois zones d'activité (ZAE Sud – ZAE Sud/Extension et ZAE Est) et sur le territoire,
- * Soutien à l'activité économique et artisanale par la création d'un hôtel d'entreprises,
- * Réalisation d'une étude de reconversion de la Base Aérienne de DRACHENBRONN en partenariat avec le Ministère de la Défense.
- * Mise en œuvre de toutes les actions qui permettront un développement de l'emploi.

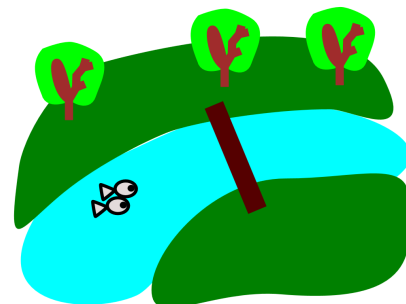
Le développement touristique

- * Une valorisation plus importante de la promotion du Pays de Wissembourg vers l'Allemagne et la France, notamment en optimisant les outils de communication comme des sites internet dynamiques afin de mettre en avant les multiples richesses et animations de ce territoire
- * Le développement des synergies entre offices de tourisme et Communauté de communes
- * La création de sentiers pédestres et d'itinéraires cyclables thématiques et la valorisation de l'existant constitue une opération importante au niveau des investissements prévus par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- * La création d'une aire de service pour les campings cars pour répondre à une forte demande
- * La mise en réseau et le renforcement de la coopération avec les partenaires allemands par la rénovation du pont St Rémy (patrimoine commun sur la Lauter) et le développement d'itinéraires communs
- * Le renforcement des partenariats avec l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin et le Comité Régional de Tourisme.



L'attractivité du territoire

- * Poursuivre le soutien aux propriétaires occupants pour la rénovation de leurs logements et aux propriétaires bailleurs pour la rénovation, voire la création de logements locatifs
- * Mener une réflexion pour répondre au manque de logements sociaux sur Wissembourg et surtout au niveau des autres communes, l'objectif n'étant pas atteint
- * Créer un nouvel accueil périscolaire sur RIEDELZ afin de faire bénéficier un maximum de parents de ce service
- * Créer un accueil périscolaire supplémentaire sur Wissembourg pour les enfants des classes maternelles afin de répondre aux besoins toujours croissants
- * Garantir la pérennité et l'attractivité des équipements socio-culturels et sportifs existants par des travaux d'entretien, de modernisation et de mise en conformité pour le gymnase de Wissembourg et la piscine de Drachenbronn
- * Favoriser la mutualisation des équipements tant en termes d'investissement que de fonctionnement entre plusieurs communes
- * Développer un service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire, facteur nécessaire à l'autonomie et l'insertion professionnelle



La préservation de l'environnement et du paysage

La Communauté de Communes souhaite soutenir plusieurs projets de préservation et de valorisation de l'environnement par :

- * La poursuite des opérations de prévention des coulées d'eau boueuse sur les communes d'INGOLSHEIM et de SCHLEITHAL
- * La création d'une plate-forme de compostage des déchets verts dont les détails restent encore à définir
- * La réalisation de trames vertes à l'échelle du territoire pour les communes non encore pourvues



LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE



Réalisation d'une salle multisports

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune d'Hunspach
<i>Localisation du projet</i>	: Commune d'Hunspach
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 100 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 40 000 €



Source : CDC du Pays de Wissembourg

Le projet consiste en la transformation de l'actuel hall de sports qui n'est plus aux normes en une salle multisports qui pourra être utilisée pour les activités sportives.

Il correspond au constat du besoin de développement d'activités sportives en salle : tennis, football en salle pour débutants, karaté, danse folklorique, danse moderne, jazz....

L'équipement sera destiné aux jeunes pour formation, en club (répétitions régulières, entraînement) ainsi qu'aux enfants des écoles élémentaires et maternelles.

Cette salle sera mutualisée avec les communes voisines pour les pratiques d'activités sportives et de loisirs.

Coût de l'opération : 100 000 € HT (tranche 1)



Extension du gymnase de Wissembourg

<i>Maître d'ouvrage</i>	: SIVU de la Région de Wissembourg
<i>Localisation du projet</i>	: Wissembourg
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 350 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 140 000 €

Les équipements actuels (vestiaires, sanitaires, rangement) du gymnase ne répondent plus aux besoins actuels, ni en termes de surface, ni en termes de conformité.

Le projet prévoit la création de vestiaires, sanitaires et locaux de rangement conformes permettant de desservir les deux gymnases du SIVOM destinés à permettre la pratique de différentes activités (sports collectifs tels que le handball, basket.... et autres, tennis, gymnastique...)

- * Les vestiaires et vestiaires sont exigus et nécessitent une remise en état.
- * La nécessité de créer des locaux (vestiaires/bureaux) pour les enseignants ainsi qu'un local infirmerie s'avèrait par ailleurs indispensable.
- * Enfin, la réalisation de locaux de rangement conforme à la réglementation en vigueur était sollicitée par la commission de sécurité et l'accès à la structure nécessitait d'être réorganisé pour les élèves, ainsi que pour les associations.

Cet équipement est destiné aux près des 800 élèves du collège ainsi qu'aux associations sportives (environ 20 associations) de Wissembourg et des villages environnants.

Les associations sportives des villages environnants utiliseront ces équipements, tout comme les élèves du Collège Otfried de Wissembourg.

Surface créée : 425,77 m²

Surface réaménagée : 140.00 m²

Coût de l'opération : 350 000 € HT pour la seconde tranche (tranche 1 déjà réalisé pour 300 000 € HT)



Rénovation de la piscine de Drachenbronn

<i>Maître d'ouvrage</i>	: SIVU pour la gestion de la piscine des Sept Fontaines
<i>Localisation du projet</i>	: Drachenbronn
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 400 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 120 000 €

La forte demande constatée du maintien de la piscine par les utilisateurs s'explique par le fait que cet équipement est le seul du secteur pouvant accueillir les scolaires des communes alentours.

Afin d'apporter une plus-value à la structure et aussi pour répondre aux attentes du public, des séances d'aquabike seront proposées avec l'achat de 10 vélos.

Il est cependant nécessaire d'effectuer divers travaux afin que la piscine réponde aux normes de sécurité requises.

Cet équipement répond à un intérêt de l'intercommunalité ainsi qu'à un réel besoin pour accueillir en toute sécurité les scolaires et le public au sein de cet établissement.

Il se destine notamment aux scolaires des écoles élémentaires de toutes les communes alentours : celles du secteur de Wissembourg, mais aussi des secteurs avoisinants ainsi que les collèges de Wissembourg, de Soultz-sous-Forêts et le séminaire de Walbourg.

L'opération prévoit :

- * Réfection de la toiture sur le bassin de la Piscine
- * Remplacement de ferme en façade ouest
- * Remplacement des châssis vitres en aluminium



Source : CDC du Pays de Wissembourg

Coût de l'opération : 400 000 € HT



Ouverture d'accueils périscolaires sur Riedseltz et Wissembourg

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
<i>Localisation du projet</i>	: Riedseltz et Wissembourg
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 900 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 270 000 €

Riedseltz

Suite à une enquête réalisée sur les besoins en accueil périscolaire au niveau des communes non encore pourvues de ce service il a été constaté qu'il y avait une forte demande.

Il est prévu d'ouvrir un nouveau périscolaire sur RIEDELTZ (soit construction d'un nouveau bâtiment, soit la réhabilitation de l'ancien presbytère). Cet équipement aura pour objectif de satisfaire les demandes de plusieurs communes. Il concernera ainsi les enfants de 3 à 12 ans des communes de Riedseltz, d'Ingolsheim et éventuellement de Steinseltz.

Trois sites fonctionnent déjà, mais vu les distances qui séparent les communes il est difficile de regrouper l'ensemble sur un site et la capacité d'accueil est également limitée.

Le bâtiment sera composé d'une salle d'activités, d'un local réfectoire pour la prise des repas, d'un local repos, d'une cuisine, de sanitaires et d'un bureau. Il proposera de la restauration scolaire et des activités pour les enfants

Coût de l'opération : 750 000 € HT



Source : CDC du Pays de Wissembourg

Wissembourg

Le périscolaire de Wissembourg a démarré à la rentrée 2009. Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, la capacité d'accueil autorisée est atteinte. Une réflexion a été menée afin de trouver une solution pour satisfaire les demandes en attente pour les enfants de 3 à 6 ans. Ce nouveau bâtiment permettra plus spécifiquement l'accueil d'enfants des communes membres de la CDC et non résidant de Wissembourg mais scolarisés à Wissembourg dans des classes bilingues qui sont demandeurs de ces services.

La CDC dispose d'un local à la Villa GERMANIA qui était occupé jusqu'à présent par les services du Département et qui va se libérer au 1^{er} trimestre 2015. Il a été décidé d'aménager ce local en deuxième site d'accueil périscolaire. Ce site sera dédié à l'accueil des enfants des écoles maternelles.

La gestion administrative sera assurée par le site principal situé Place Martin Bucer.

Le bâtiment sera composé d'une salle d'activités, d'un local réfectoire pour la prise des repas, d'un local repos, d'une cuisine, de sanitaires et d'un bureau soit une superficie globale d'environ 100 m². Un service de restauration scolaire et des activités seront proposés aux enfants.

Coût de l'opération : 150 000 € HT



Création de liaisons cyclables et de chemins piétonniers

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
<i>Localisation du projet</i>	: Pays de Wissembourg
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 600 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 180 000 €

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg possède un potentiel touristique remarquable : patrimoine historique et architectural, richesses naturelles et paysagères ainsi qu'un réseau important de chemins de randonnée et dans une moindre mesure d'itinéraires cyclables. Néanmoins ce réseau existant ainsi que les nombreux points d'intérêts qui l'accompagnent, souffre d'un manque de visibilité pour les touristes. L'offre est peu structurée et l'organisation actuelle ne permet pas le développement optimal de ce potentiel. Un diagnostic est actuellement mené par les services de la communauté de communes afin d'avoir une vision globale de l'offre existante sur le territoire.

Le projet vise à attirer un public local constitué de la population du territoire et de celle des bassins de vie proches tel que Strasbourg, Haguenau ainsi que la population allemande. L'enjeu est aussi de participer au développement de l'attractivité des Vosges du Nord dans le domaine du tourisme vert.

Le projet consiste à renforcer le maillage existant d'itinéraires pédestres et cyclables par des liaisons complémentaires, tout en valorisant le patrimoine naturel et culturel des différentes communes ainsi que leurs atouts touristiques et de loisirs.

Le projet vise à mieux valoriser le potentiel touristique du Pays de Wissembourg et à le rendre plus lisible afin d'accroître l'attractivité touristique du territoire, grâce notamment à une meilleure communication.

Coût de l'opération : 600 000 € HT



Source : CDC du Pays de Wissembourg



Opérations de lutte contre les coulées d'eaux boueuses à Ingolsheim et Schleithal

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
<i>Localisation du projet</i>	: Ingolsheim et Schleithal
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 323 551 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 113 243 €



Les deux opérations prévues (INGOLSHEIM et SCHLEITHAL) visent à terminer le programme de travaux élaboré pour protéger les zones exposées au risque de coulées d'eau boueuse sur le territoire de la Communauté de Communes.

Source : Département du Bas-Rhin.



Les enjeux menacés sont multiples : patrimoine agricole, infrastructures communales et industrielles, routes, habitations, etc. A noter également que les dégâts coûtent chers en interventions par les services de secours : réparations, mises en état, indemnisations, sans compter les pertes d'exploitation ou encore les angoisses dont seront victimes certaines personnes.

Les aménagements choisis ont été diagnostiqués « prioritaires ». En effet, faute de moyens financiers, tous les aménagements préconisés par l'étude du bureau SOGREAH, ne pourront pas être réalisés.

* la commune d'Ingolsheim : est concernées par deux bassins versants. Sur le premier, il faut profiler le chemin d'exploitation sur environ 100 m afin de dévier les eaux vers un bassin de rétention à créer sur quelques parcelles. Ce bassin aura une capacité de 1 200 m³. Sur le second, un ouvrage de rétention de 925 m³ devra également être mis en place. Les eaux pluviales décantées seront reprises par des conduites permettant des débits de 500 L/s pour le premier bassin et de 100 L/s pour le second.

Coût de l'opération : 135 410 € HT

* la commune de Schleithal est concernée pour un bassin versant. Les travaux consistent en la création d'une digue d'environ 100 m qui permettra une rétention de 8 700 m³ sur les surfaces agricoles. En aval du fossé existant, avant les habitations, le fossé sera canalisé. Cet ouvrage sera équipé d'une zone de décantation afin d'éviter l'arrivée de boues dans le réseau.

Coût de l'opération : 188 141 € HT



Création d'une aire de service pour les camping-cars

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
<i>Localisation du projet</i>	: Wissembourg
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 100 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 25 000 €

La pratique du camping-car connaît en France et en Europe une progression constante ces dernières années avec près de 200 000 véhicules immatriculés en France et plus de 500 000 en Europe. Le Bas-Rhin est encore trop peu équipé et organisé dans ce domaine, par rapport en particulier au Pays de Bade mais aussi au Haut-Rhin.

L'objectif de la politique départementale est d'encourager un meilleur niveau d'équipement type branchements eau et électricité, système d'évacuation des eaux usées, voire sanitaires communs (adhésion obligatoire à une charte de qualité) mais aussi une répartition plus équilibrée sur le territoire. Il s'agit au final de mieux capter cette clientèle au pouvoir d'achat plutôt élevé et qui consomme localement, tant sur le plan commercial que des sites à visiter.



Source : CDC du Pays de Wissembourg

Face à la demande croissante et l'affluence de nombreux véhicules de tourisme sur le territoire de la CDC, l'aménagement d'une aire de service permettra de valoriser l'offre touristique du Pays de Wissembourg et de fixer un peu plus sur le territoire ce public touristique volatil.

Le projet prévoit la réalisation d'une plate-forme de vidange des eaux grises bétonnée, comprenant :

- * Une bouche d'égout fermée par une grille amovible et reliée au réseau d'assainissement
- * Une borne de ravitaillement permettant l'alimentation en eau potable et éventuellement en électricité

Afin de permettre aux touristes de se fixer sur le territoire, la réalisation d'une telle aire de service inexistante à ce jour sur le Pays de Wissembourg demeure une priorité.

Coût de l'opération : 100 000 € HT



Etude de reconversion de la base aérienne BA 901 de Drachenbronn et Opérations de soutien à l'activité économique

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
<i>Localisation du projet</i>	: Pays de Wissembourg
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 779 000 € HT (dont 100 000 € pour l'étude)
<i>Subvention départementale</i>	: 287 650 € (dont 50 000 € pour l'étude)

Etude de reconversion du site de la base aérienne 901

La disparition de la BA 901 va laisser à terme une infrastructure importante vide de tout occupant. Cette emprise militaire constitue un potentiel important en matière d'installation techniques (ateliers, hangars de stockage), de locaux destinés à la vie du personnel (chambres célibataires, hôtel cadres, ensemble de restauration) de locaux administratifs (bureaux) ainsi que d'installations diverses (cinéma, stade, piscine, etc...) qui représente pour le territoire un atout s'il est valorisé. Par ailleurs, un ensemble de logements domaniaux (familles) sera très rapidement disponible.

Les services de la Préfecture ont été saisis pour que soit étudiée au plus tôt une reconversion du site en liaison avec l'autorité militaire. La Communauté de Communes, en charge du développement économique, a donc souhaité inscrire une étude de reconversion au titre du contrat de territoire.

Coût de l'opération : 100 000 € HT

Création d'un hôtel d'entreprises et autres opérations de soutien au développement économique

D'autres opérations visant le soutien à l'activité économique (hôtel d'entreprises) ou touristique du territoire et directement liées au projet de reconversion de la base aérienne pourront être menées et cofinancées par le Département dans ce cadre et sous réserve d'une validation par le Département de chaque projets soumis à l'instruction sur la base notamment des critères des projets structurants et sauf dépenses exclues du guide de référence

Concernant le projet d'hôtel d'entreprise, une étude d'opportunité sera conduite et permettra de déterminer le besoin en matière d'accueil des entreprises et ainsi les contours définitifs de l'opération.

Coût de l'opération : 679 000 € HT



ANNEXE FINANCIERE

